

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2025

Sont présents : Agnès CHATAIGNIER, Corinne COCAGNE, Frédéric CUER, Frédéric DEVILLE, Gilles DELALIEU, Jean-Jacques DOMERGUE, Philippe NABONNE, Clément NORMAND-GARCIN, Florent MAHE, Antoinette PRIVAT.

Absents représentés :

Absents excusés :

Absents : Marjorie SOULIER

Secrétaire de séance : Florent MAHE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 2025

Pour : **Contre :** **Abstention :** **Unanimité**

2. CHEMIN D'EXPLOITATION PERMETTANT LA DESSERTE DU CHATEAU D'EAU DEPUIS LE CHEMIN COMMUNAL

Pour : **Contre :** **Abstention :** **Unanimité**

Pour officialiser la servitude de passage menant de la voie communale Chemin Saint Sauveur au Château d'eau, appartenant à M. BARNOUIN Jean-Louis, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est proposé de conclure une convention avec M. BARNOUIN Jean-Louis afin de permettre la servitude pour accéder au château d'eau, se situant sur les parcelles AK 230 et AK 239.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude des parcelles AK 230 et AK 239, situées lieu-dit « Cavaines », conclue avec M. BARNOUIN Jean-Louis.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toute démarche ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **De prendre en charge** les frais afférents à cette servitude.

3. AMORTISSEMENT TERRAIN VENDU AU SDIS DU GARD

Question reportée

4. INFORMATION SUR LES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS EN 2024

NOM – PRENOM – MANDAT DE L'ELU	INDEMNITES DE FONCTION BRUTES PERÇUES	REMBOURSEMENT DE FRAIS (KM, REPAS, SEJOUR, ...)	AVANTAGES EN NATURE
DELALIEU GILLES MAIRE	8 059,92 €	NEANT	NEANT
CHATAIGNIER AGNES 1 ^{ER} ADJOINT	4 069,44 €	NEANT	NEANT
CUER FREDERIC 2 ^{EME} ADJOINT	4 069,44 €	NEANT	NEANT
DEVILLE FREDERIC 3 ^{EME} ADJOINT	4 069,44 €	NEANT	NEANT
NABONNE PHILIPPE CONSEILLER MUNICIPAL	NEANT	79,20 €	NEANT

5. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Question reportée

6. DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Droit de préemption urbain

- Renonciation au Droit de Préemption Urbain suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 11 Mars 2025 de Maître AVIGNON Philippe notaire à Uzès (Gard) concernant le bien situé Rue de Cavaines.

7. QUESTIONS DIVERSES

○ Panneau Natura 2000

Un panneau concernant la protection des animaux en bords de Cèze a été déposé en Mairie par le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon. L'installation de ce panneau se fera dans le parc Saint-Nabor, à proximité de celui installé par Provence-Occitanie pour les circuits VTT.

○ Inventaire des fossés et buses de récupération des eaux de pluies

Sous la forme d'une commission, une réunion va être organisée semaine 13 pour mettre à jour les données utiles concernant le réseau d'eaux pluviales de la commune. Après avoir défini les modalités de réalisation (demande auprès du SIIG, de la CAGR), l'inventaire sera lancé de même que celui relatif aux fossés et aux buses jouxtant la voirie qui collectent les eaux de pluies. L'inventaire sera envoyé à l'Agglomération du Gard Rhodanien qui a la compétence des eaux pluviales, et qui sera destinataire de la liste des infrastructures à éventuellement entretenir.

- **Propriétaire de la Ruine Taradel**

Le service des Domaines (DGFIP) a fait une demande auprès du Tribunal Administratif afin de déterminer juridiquement qui est le propriétaire de cette bâtie. La décision est attendue dans les prochaines semaines.

- **DFCI M38**

Un devis de gravats a été envoyé au SIVU pour une demande de subvention du montant de ce dernier afin d'entretenir ce chemin.

- **Projet SDIS**

La caserne sera identique à celle de Quissac.
Les appels d'offres sont en cours.

- **Vestiaires sportifs et atelier municipal**

Les travaux n'ont débuté que fin février à cause des problèmes d'eau rencontrés sur le terrain. Des drains ont été installés pour évacuer l'eau dans un bassin de rétention.

- **Syndicat AB Cèze**

Le Syndicat Mixte AB Cèze est chargé d'étudier la vulnérabilité des bâtiments face aux inondations. L'EHPAD étant dans le secteur inondable, le diagnostic aura lieu le jeudi 20 mars 2025.

- **Terrains Chemin des Auriolles**

Deux investisseurs sont intéressés par l'achat de terrains situés Chemin des Auriolles

Le premier désirerait construire un espace de jeux avec un padlet, une salle de billard, baby-foot, ... Si cela est réalisable, il souhaiterait mutualiser les travaux avec les investisseurs de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour diminuer les coûts.

Le deuxième voudrait construire une piste de motos électriques afin d'organiser des stages.

Une réunion avec la DDTM pour la révision du PLU est prévue jeudi 21 mars 2025, ce qui permettra de vérifier si ces projets sont envisageables.

- **Gazette**

La réalisation d'une nouvelle édition de gazette est prévue pour informer la population de l'avancée des projets en cours.

- **Accès campings**

L'accès aux campings est dégradé suite à la formation de trous. La réfection des accès sera réalisée par les agents techniques.